

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 76/2001

OBJET : VOTE DE DELEGATIONS PERMANENTES AU PRESIDENT

- VU sa délibération du 23 avril 2001 donnant délégation d'attributions permanentes au Président ;

- CONSIDERANT la proposition du Bureau d'étendre lesdites délégations à la fixation des missions et indices de rémunération des agents non permanents de la Communauté de Communes et pour la création d'emplois de contractuels pour le remplacement de postes vacants ;

***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
moins 1 abstention, décide :***

***- de donner délégation permanente au Président pour fixer les
missions et indices de rémunération des agents non permanents de
la Communauté de Communes ;***

***- de donner délégation permanente au Président pour la création de
postes d'agents contractuels nécessaires au pourvoi de postes
vacants et pour des durées inférieures à un an.***

Pour extrait certifié conforme

DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL